

PROVILLE



Commune de Provaille

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

PREAMBULE

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il favorise la mise en place de nouvelles activités périscolaires, et facilite leur mise en cohérence avec l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Ce projet est mis en place à l'initiative de la collectivité territoriale compétente. Il est le fruit d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, en lien avec les services de l'Etat concernés. Le PEDT formalise l'engagement de ces différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants. Il prend la forme d'un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'Etat et les autres partenaires (engagement de trois ans maximum).

PEDT à retourner conjointement à :

Monsieur le Directeur académique
des services de l'Education nationale
Direction des services départementaux
de l'Education nationale du Nord
Division de la Vie des Etablissements
1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Madame la Directrice départementale
de la Cohésion Sociale du Nord
Cité Administrative
Rue Gustave Delory
BP 2008
59011 LILLE Cedex

Demande de dérogation du temps scolaire	Non
Demande de dérogation du taux d'encadrement	Non
Demande d'entrée dans l'expérimentation (décret Hamon)	Non

DONNEES GENERALES

Nom et prénom de l' élu référent :	Daniel DELWARDE	
Fonctions précises:	Maire	
Adresse administrative:	Mairie – 59267 Proville	
Téléphone :	03 27 70 74 74	
Adresse électronique :	mairie@proville.fr	
Périmètre du territoire concerné : Indiquer le nom des collectivités concernées	Commune (s)	Proville
	EPCI	Sans objet
	Autre – Précisez	Sans objet
Nom des différentes communes participant au projet le cas échéant :	Sans objet	

PILOTAGE DU PROJET

La structure de pilotage est indispensable à la réussite du projet. Elle doit :

- rassembler les acteurs éducatifs (Enseignants, éducateurs, animateurs, intervenants associatifs etc.)
- avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement (en comité de pilotage au moins 2 fois par an, en comité technique)
- bénéficier de moyens adéquats
- s'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage : <i>Elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales.</i>	<p>- Représentants de l'éducation nationale La directrice du groupe scolaire Charles-de-Gaulle, Proville, et une enseignante de l'école maternelle L'inspectrice de l'éducation nationale, Cambrai Le délégué départemental de l'éducation nationale</p> <p>- Représentants de la commune Le maire et trois conseillers municipaux</p> <p>- Représentants des parents d'élèves</p> <p>- Représentants des associations locales</p> <p>- Représentants des partenaires institutionnels La direction départementale de la cohésion sociale La caisse d'allocations familiales du Nord Le conseil départemental du Nord – Direction territoriale de Cambrai de la prévention et de l'action sociale</p>
---	---

Nom et prénom du coordinateur :	Hervé BIZE
Fonction :	Responsable du service enfance-animation de la commune de Proville
Adresse :	Salle Alain-Colas – Rue des Aubépines – 59267 Proville
Téléphone :	06 78 43 39 24
Adresse électronique :	hervebize.mairie@proville.fr

Modalités de pilotage	
Mise en place d'un comité de pilotage, de comités de suivi, de commissions : <i>qui en sont les membres ?</i>	Mise en place d'un comité de pilotage Membres : cf rubrique ci-dessus
Fréquence des réunions :	Une à deux réunions par an

PUBLICS CONCERNES

Nombre total d'enfants :	293			
Ecole maternelle :	Moins de 3 ans :	10	Entre 3 et 5 ans :	67
Ecole élémentaire :	226			

Liste des écoles concernées :
Ecole Charles-de-Gaulle, Proville
(maternelle et élémentaire)

Joindre pour chaque école un tableau de présentation des horaires comprenant les temps d'activités périscolaires (NAP).

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux est une phase essentielle pour déterminer les enjeux éducatifs et les objectifs qui en découlent. Il est précis et fait apparaître une volonté d'améliorer l'existant (réponses à des besoins non satisfaits, prise en compte des atouts et des contraintes locales).

Activités périscolaires existantes avant l'application de la réforme :	Garderies - Matin : 7 h 30 – 9 h - Après-midi : 16 h 45 – 18 h 30 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH): 12 h à 13 h 45 Activités péri-scolaires : 16 h 45 – 18 h
Nombre d'enfants ayant participé à ces activités	<i>70 à 75 % des enfants inscrits à l'école</i>
Activités extrascolaires existantes avant l'application de la réforme dont les accueils collectifs de mineurs :	<i>ALSH du mercredi : 7 h 30 – 18 h 30</i> <i>ALSH des vacances (sauf fin d'année) : 14 semaines</i> <i>9 h – 17 h avec possibilité de garderie à partir de 7 h 30 et jusqu'à 18 h 30</i> <i>Séjours de vacances – 3 par an, à raison de 7 nuitées</i>
Nombre d'enfants ayant participé à ces activités	

3/10

*Les indications en italique sont des recommandations du groupe d'appui départemental
Lorsqu'un Projet Educatif Local (PEL) existe sur le territoire, il constitue un socle incontournable pour élaborer le PEDT.*

Besoins répertoriés	
<p>Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT</p> <p><i>Infrastructures, locaux disponibles, associations présentes sur le territoire, ressources humaines etc.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Salles disponibles, proximité des équipements publics - Une seule école - Organisation du service animation en régie - Tarifs de nombreuses activités basés sur un barème prenant en compte le quotient familial - Gratuité des nouvelles activités périscolaires (NAP) - Tissu associatif bien développé, diversifié. Implication des associations - ATSEM, intervention des services municipaux : activités sportives, liées à la lecture, à l'environnement
<p>Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT</p> <p><i>En matière de transports, de disponibilités des locaux, de mobilier adapté aux enfants de moins de 6 ans, de 6 ans et plus..., de compétences des différents temps, de personnel, d'intervenants (tissu associatif) etc.</i></p>	<p><i>Pas de contrainte rencontrée dans l'élaboration du projet</i></p>

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les enjeux sont ceux définis par la collectivité en matière de politique enfance et jeunesse (amélioration des résultats scolaires, réponse à des besoins sociaux, accessibilité aux activités etc.).

Les objectifs éducatifs sont pertinents au regard des besoins identifiés et cohérents avec les projets mis en œuvre dans les établissements scolaires (recherche de l'épanouissement de l'enfant, inscription dans une démarche globale, respect des rythmes de l'enfant etc.)

Enjeux éducatifs pour la collectivité	- Recherche du bien-être de l'enfant
	- Lutte contre les inégalités sociales
	- Accessibilité des enfants aux activités
	- Ouverture au monde :
	- Renforcer le sens civique
Objectifs éducatifs du PEDT	- Favoriser l'acquisition de l'autonomie des enfants.
	- Développer la capacité d'adaptation des enfants
	- Rechercher une plus grande implication des parents : soutenir leur rôle éducatif,...
	- Aller à la rencontre des autres : relation générationnelle
	- Connaissance, découverte de son territoire, de son environnement
	- Susciter la créativité, la curiosité de l'enfant,
- Poursuite et renforcement de la formation des agents d'animation	
<p>Articulation avec les projets d'école (<i>Axes prioritaires des projets d'école</i>)</p>	<p>Le projet d'école s'intitule « Agir ensemble pour l'équité scolaire ». Il a été approuvé le 30 septembre 2014 par Mme Christine SIMON, Inspectrice de l'Education nationale sur la circonscription de Cambrai-centre.</p> <p>Les axes du projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques pédagogiques et éducatives <p>Objectif : Renforcer le travail d'équipe pour une meilleure réussite des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur la continuité du parcours de l'élève <p>Objectif : Renforcer la liaison entre les cycles pour s'appuyer davantage sur ce que les élèves connaissent afin qu'ils construisent du lien dans leurs apprentissages.</p> <p>Pour l'ensemble des cycles, mise en place du parcours artistique et culturel,</p>

	<p>s'intégrant dans un dispositif proposé localement.</p> <p>Le projet d'école vise également à améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise de l'orthographe en impliquant notamment les élèves et leur famille dans le travail scolaire. - et le climat scolaire. <p>Le PEDT prend en compte, par le choix des animations et des animateurs, les stratégies et les axes développés par le projet d'école. Il veillera à favoriser les rencontres entre les acteurs de l'école et des équipes municipales d'animation de manière à amorcer une démarche visant à mieux coordonner les actions menées par chaque partenaire en faveur des enfants.</p>		
Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire (cf charte départementale)	Oui	... A quelle fréquence ?	Une à trois rencontres annuelles entre école et équipes municipales
Indicateurs répondant aux objectifs	Quantitatifs (nombre d'inscrits, participants)		
Indicateurs répondant aux objectifs	Qualitatifs		Groupe de parole : élus/enseignants/parents/agents municipaux Questionnaire de satisfaction et de propositions
Effets attendus sur les enfants ✓ connaissances (savoir) ✓ capacités (savoir-faire) ✓ attitudes (savoir-être) ✓ enjeu (bien-être des enfants) Effets attendus sur la politique enfance jeunesse <i>Education partagée, mutualisation des moyens, partenariats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Attention, concentration renforcée - Amélioration des capacités d'écoute - Amélioration des capacités à se recentrer - Respect de l'autre - Développement des capacités à expérimenter, observer, réfléchir - Amélioration de la maîtrise corporelle et personnelle <p>Les actions engagées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires ont vocation à se déployer dans les temps extra-scolaires de manière à renforcer encore leurs effets. Elles sont susceptibles de trouver un prolongement dans le contrat enfance jeunesse qui lie la commune et la Caisse d'allocations familiales depuis de nombreuses années.</p>		

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Existence d'un projet éducatif local (PEL) sur le territoire concerné	<i>Non</i>
Contrat enfance jeunesse (CAF)	Oui
Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Non
Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	Non
Ville vie vacances	Non
Contrat(s) dans le domaine culturel	Partenariat avec la médiathèque départementale du Nord, les Scènes du Haut-Escout, le Centre régional de la Photographie, la médiathèque d'agglomération de Cambrai, le Conservatoire d'espaces naturels, Chico-Mendès, les services municipaux
Quelle articulation, quelle mutualisation des moyens ? 5/10	Prêt de matériel entre partenaires Mise à disposition de locaux

Les indications en italique sont des recommandations du groupe d'appui départemental

Lorsqu'un Projet Educatif Local (PEL) existe sur le territoire, il constitue un socle incontournable pour élaborer le PEDT.

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES

Il faut être attentif à ne pas proposer un empilement d'activités mais à organiser les temps de la journée afin de respecter les rythmes de l'enfant. La qualification, la durée et le taux d'encadrement doivent être adaptés à l'activité proposée.

Mode d'inscription aux activités proposées : Oui/Non

Ateliers péri-scolaires – inscription par périodes de vacances à vacances – gratuit
Cantine – réservations modulables « à la carte » - Payant selon quotient familial

Voir fascicule joint

Ecoles Maternelles

Activités	Structure / intervenant	Statut de l'intervenant 1 • 2 • 3 • 4 • Qualification	Modalités d'inscription				Accès		Nature de l'activité			Niveau	
			1	2	3	4	G	P	Garderie	Accueil déclaré	Atelier / Activité spécialisée	Initiation	Perfectionnement
<i>Exemple : Jeux d'éveil</i>	<i>Club des « Petits Loups »</i>	2 –		X					X			X	
Garderie périscolaire (Matin /Soir)	Service animation	1 + 2 BAFA + BAFA + BPJEPS				X		X	X	X			
A.L.S.H Pause méridienne	Service animation	1 + 2 BAFA + BAFA + BPJEPS				X		X	X				
Jeux d'adresse	Service Animation	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Arts Plastiques	idem	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Jeux de Société	idem	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Atelier autour du livre	idem	1 – Bibliothécaire+ 2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Relaxation	idem	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Cirque	idem	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Expression Corporelle	idem	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Echecs	idem	2 - BAFA				X	X		X	X	X		
Eveil Musical	idem	1 - BAFA				X	X		X	X	X		

Baby Basket	Club local de basket	4 – entraîneur club				X	X				X	X	
Baby Tennis de Table	Club local de tennis de table	4 – entraîneur club				X	X				X	X	
Danse	Service animation	2				X	X				X	X	
Baby Football	Club local de Foot	3 – entraîneur club				X	X				X	X	
		1 • agent territorial (FPT) 2 • salarié 3 • bénévole 4 • autre	1 • à l'année 2 • au trimestre 3 • modulable 4 • autre				G • gratuit P • payant						

Ecoles élémentaires

Activités	Structure / intervenant	Statut de l'intervenant 1 • 2 • 3 • 4 Qualification	Modalités d'inscription				Accès		Nature de l'activité			Niveau		
			1	2	3	4	G	P	Garderie	Accueil déclaré	Atelier /Activité spécialisée	Initiation	Perfectionnement	
<i>Exemple : Jeux d'Échecs</i>	<i>Club d'Échecs</i>	<i>3 – enseignant retraité</i>		X					X			X	X	
Garderie périscolaire (Matin / Soir)	Service animation	1 + 2 BAFD + BAFA + BPJEPS				X			X	X	X			
A.L.S.H Pause méridienne	Service animation	1 + 2 BAFD + BAFA + BPJEPS				X			X		X			
Arts Plastiques	Service animation	2 - BAFA				X	X				X	X	X	
Jeux de Société	idem	2 - BAFA				X	X				X	X	X	
Atelier autour du livre	idem	1 –Bibliothécaire + 2 BAFA				X	X				X	X	X	
Relaxation	idem	2 - BAFA				X	X				X	X	X	
Cirque	idem	2 - BAFA				X	X				X	X	X	
Expression Corporelle	idem	2 - BAFA				X	X				X	X	X	
Echecs	idem	2 – Animateur diplômé				X	X				X	X	X	
Eveil Musical	idem	1 - BAFD				X	X				X	X	X	
Jeux Vidéo	idem	3 - BAFA				X	X				X	X	X	
Tir à l'arc	idem	1 - BAFD				X	X				X	X	X	
Peinture Acrylique	idem	2				X	X				X	X	X	

Billard	Association locale	3				X	X			X	X	X	
Découverte des sciences	Professeur	3 – professeur retraité				X	X			X	X	X	
Motus	Passionné	3 - retraité				X	X			X	X	X	
Taekwondo	Club local	3 – entraîneur club											
Badminton	Club local	3 - Président				X	X				X	X	
Danse	Service animation	2				X	X				X	X	
Tennis de Table	Service animation	2				X	X				X	X	
Basket	Club local de Basket	4 – entraîneur club				X	X				X	X	
Football	Club local de Foot	3 – entraîneur club				X	X				X	X	
		1 • agent territorial (FPT) 2 • salarié 3 • bénévole 4 • autre				1 • à l'année 2 • au trimestre 3 • modulable 4 • autre					G • gratuit P • payant		

PARTENAIRES ET RESSOURCES DU PROJET

Partenaires institutionnels - Précisez	Education nationale, direction départementale de la cohésion sociale, caisse d'allocations familiales
Partenaires associatifs : Précisez	Les associations locales
Autres - Précisez	Bénévoles à compétence spécifique et reconnue
Place des parents dans le projet : quelle participation ?	Implication dans le groupe de pilotage
Modalités d'information des familles	Site internet communal, brochure, imprimés, coupons d'activité
Ressources locales : - ressources humaines - ressources matérielles (locaux, etc)	Voir fascicule joint Service municipal d'animation en régie Nombreuses salles disponibles (hors école) (dizaine) : espace Saint-Exupéry et salle Alain-Colas composé chacun de plusieurs salles, Salle Raymond-Devos, médiathèque municipale, Restaurant scolaire Nombreux équipement sportifs et ludiques, mutualisation des moyens matériels avec les associations, notamment sportives.
Actions de formation envisagées	En cours en faveur d'un agent recruté dans le cadre des Emplois d'Avenir : formation au BPJEPS
Actions de formation souhaitées	Premiers secours

BILAN ANNUEL ET MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à comprendre les résultats obtenus, de la manière la plus objective possible, afin de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir (réajustements).

8/10

Les indications en italique sont des recommandations du groupe d'appui départemental

Lorsqu'un Projet Educatif Local (PEL) existe sur le territoire, il constitue un socle incontournable pour élaborer le PEDT.

L'objectif est de permettre aux élus et aux acteurs éducatifs de :

- ✓ **Procéder à une analyse qualitative sur les impacts du projet éducatif** sur la population ciblée (donner une lisibilité des effets des réalisations);
- ✓ **Réactualiser le diagnostic initial** afin d'adapter les programmes d'actions aux évolutions des besoins.

Quelles sont les modalités d'évaluation envisagées ?

(Champ d'évaluation, les indicateurs* quantitatifs et qualitatifs, le type de suivi...)

Questionnaire en direction des parents, des enfants, des équipes d'animation

- Taux de satisfaction
- Volet d'expression libre

Groupe de travail

Selon quelle périodicité ?

- mensuelle,
- bimestrielle,
- trimestrielle,
- annuelle.

Réunion trimestrielle avec les animateurs pour évaluer les actions menées

Des outils d'évaluation sont-ils prévus ? Lesquels ?

***Indicateurs possibles :**

→ pour les acteurs du temps scolaire

- ✓ lien entre les disciplines scolaires et celles proposées en périscolaire
- ✓ évolution des résultats scolaires
- ✓ vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissage
- ✓ nombre d'accidents signalés
- ✓ utilisation des locaux.
- ✓

→ pour les acteurs du temps péri scolaire

- ✓ temps de déplacement
- ✓ disponibilité des locaux et adaptation aux activités
- ✓ adaptation des activités au moment de la journée
- ✓ alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
- ✓ alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
- ✓ respect des temps de repos et de jeu libre des enfants
- ✓ nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
- ✓ taux de participation des garçons / des filles
- ✓ nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, du trimestre, de l'année
- ✓

→ pour les acteurs du temps extra-scolaire

- ✓ évolution du taux de fréquentation des structures (médiathèque,...)
- ✓ évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
- ✓ taux de fréquentation de l'accueil de loisirs
- ✓

→ pour l'ensemble des acteurs

- ✓ existence et fréquence des temps de concertation
- ✓ élaboration de règles de vie collective partagées
- ✓ réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte
- ✓ ...

→ pour les parents

- ✓ incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
- ✓ incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants

9/10

Les indications en italique sont des recommandations du groupe d'appui départemental

Lorsqu'un Projet Educatif Local (PEL) existe sur le territoire, il constitue un socle incontournable pour élaborer le PEDT.

- ✓ motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités

→ pour la collectivité territoriale

- ✓ incidence sur la politique éducative
- ✓ ...

→ pour le comité de pilotage

- ✓ nombre de réunions dans l'année
- ✓ prise en compte des constats et évaluations émanant de la concertation des acteurs
- ✓ ajustements effectués en cours de projet
- ✓ compétences des intervenants sollicités
- ✓ objectifs atteints totalement, partiellement
- ✓ ...

Signataires du projet :

Date de signature : 6 juillet 2015

Le représentant légal de la collectivité

Daniel DELWARDE
Maire de Proville

Le Préfet ou son représentant

Le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale

* Joindre en annexe l'organisation horaire détaillée par école et selon les cas : statuts de la collectivité, tarification des activités etc...